

Vu pour être annexé à la délibération n° 2076

Conseil communautaire du 30 septembre 2019,

Le Président,

Louis VILLARET

DEMANDE UNIQUE D'AIDE EUROPEENNE (PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE MIDI-PYRENEES ET GARONNE 2014-2020) ET/OU REGIONALE

Suite au dépôt officiel, le dossier de demande d'aide et ses annexes doivent impérativement être transmis en format numérique au service instructeur (contacts <http://www.europe-en-occitanie.eu/contacts-FEDER-FSE-IEJ>)

Toutes les informations demandées dans ce document doivent être complétées.

Attention :

- Les opérations ne doivent pas être terminées à la date de dépôt du dossier de demande.
 - Pour les projets inscrits dans le champ concurrentiel (pour les projets relevant d'un régime d'aide d'Etat), l'opération ne doit pas être commencée, aucun engagement juridique pris, avant la date de dépôt du dossier.
- La demande doit comporter à minima :
- le nom et la taille de l'entreprise,
 - une description du projet, y compris ses dates de début et de fin de réalisation
 - la localisation du projet,
 - une liste des coûts admissibles,
 - le type d'aide sollicitée (subvention, bonification d'intérêt, avance récupérable, prêt, garantie),
 - le montant de l'aide sollicitée.
- Les dépenses déclarées dans le cadre de la présente demande d'aide européenne ne peuvent être présentées au titre d'un autre fonds ou programme européen

| | |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Où faire parvenir votre dossier de demande d'aide ? | Région Occitanie – Site de Toulouse Inscrivez le nom de la Direction concernée ¹ par la demande de subvention 22, boulevard du Maréchal Juin 31 400 TOULOUSE |
| Personne à contacter pour toute information | http://www.europe-en-occitanie.eu/contacts-FEDER-FSE-IEJ |
| Thématique de l'opération ² | |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom du porteur de projet | Communauté de communes Vallée de l'Hérault |
| Intitulé de l'opération | Coopérative numérique |
| Localisation de l'opération (lieu où se déroule l'opération) | Communauté de communes Vallée de l'Hérault |
| Opération comprise dans un AAP (si oui, précisez lequel) | AAP Fab Région |
| Période prévisionnelle de réalisation de l'opération (ou période d'exécution) | du 0 1 / 1 2 / 2 0 1 9 au 01 /12/2022 |
| Coût total de l'opération | 772 460 € |
| Montant de l'aide sollicité | 253 036 € |
| Type d'aide sollicitée (subvention, bonification, prêt, garantie, avance remboursable, etc.) | subvention |
| Financement(s) sollicité(s) | X <input type="checkbox"/> Aide régionale <input type="checkbox"/> Aide européenne : <input type="checkbox"/> FEDER <input type="checkbox"/> FSE <input type="checkbox"/> IEJ |

¹ Contacts : <http://www.europe-en-occitanie.eu/contacts-FEDER-FSE-IEJ>

² Economie – International / TIC / Innovation / Recherche / Environnement / Energie / Education – Formation – Accompagnement des demandeurs d'emploi / Tourisme / Politique de la Ville (équipements et services) / Autres.

2- PARTENARIAT

OPERATION MENEES EN PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS : oui non

Si oui, indiquez si le présent dossier de demande concerne :

- l'ensemble des partenaires du projet ?
 votre propre organisme, les autres partenaires présentant leur propre dossier ?

Indiquez le montage administratif, juridique et financier (VFA, crédit-bail, opération collaborative, bail emphytéotique.....)

Listez les autres partenaires de l'opération – en précisant leur statut et leur localisation – dans le cas où ces partenaires bénéficient également de l'aide européenne, préciser le montage administratif, juridique et financier retenu pour lier le porteur de projet et les autres bénéficiaires/partenaires. Indiquer si le partenariat est contractuel et le type de contrat signé par les parties.

Complétez dans l'annexe 2 tableau financier, l'onglet « Projets partenariaux »

3- PROJET (DESCRIPTION DE L'OPERATION)

CODIFICATION PRINCIPALE DU PROJET

Appel à projet (le cas échéant) :

- Date limite de remise des dossiers : 20/09/2019

Le projet a-t-il démarré* ? NON

Depuis quand ?

*La notion de « démarrage de l'opération », se traduit par le premier engagement juridique créant une obligation juridique entre le porteur de projet et le premier prestataire (devis signé, signature et notification d'attribution d'un marché.....).

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'OPERATION

Contexte du projet (réglementaire, commercial, technique, etc.), présentation générale de la structure, de l'opération et le cas échéant complémentarité avec d'autres projets connus sur le même territoire, inscription de l'opération dans le cadre d'un projet plus global ou dans le cadre d'un appel à

projet (max 5000 caractères)

Le projet de coopérative numérique s'inscrit dans le projet « Vallée 3D » de la CCVH pour un territoire Durable, Démocratique et Digital. Plus largement il rejoint la dynamique nationale de transformation de l'activité dans les territoires par la création de lieux ouverts d'innovation sociale et technologique telle qu'incarnée par l'appel à projet national « nouveaux lieux, nouveaux liens » de juin 2019.

Le territoire de la CCVH jouit d'une croissance démographique portée par de jeunes cadres qui viennent s'y installer pour bénéficier du cadre de vie et de la proximité de l'agglomération montpelliéraine. Les entreprises du territoire sont majoritairement des petites structures.

Quelques espaces de co-working existent (novel.id ou le plan B) mais les premiers Fablabs sont à plus de 30 minutes de voiture de Gignac.

Pourtant, des initiatives associatives et citoyennes existent et regroupent ponctuellement plusieurs dizaines de personnes autour de divers sujets qui partagent des valeurs de coopération, de transmission (notamment intergénérationnelle) et de « do it yourself ». Ces initiatives ne se sont pas construites en réseaux et se sont auto-développées sans soutien particulier de la CCVH ce qui témoigne déjà d'une certaine solidité.

Les idées et projets ne manquent pas mais leur concrétisation est confrontée à un manque de structuration, de coordination et de moyens. L'objectif de la coopérative numérique est de les accompagner, les outiller pour envisager ensuite un passage à l'échelle permettant de faire émerger des actions structurantes et pérennes pour la transformation digitale du territoire.

Le projet consiste également à renforcer et compléter les actions de médiation numérique déjà portées par le réseau de médiathèques, démocratiser l'accès aux lieux d'innovation et tester un nouveau processus de construction progressive inspirée du design thinking et l'expérimentation d'usage afin de répondre au mieux aux besoins et spécificité du territoire.

Cette approche itérative permettra, avec un investissement maîtrisé, de construire progressivement l'offre de service avec l'ambition in fine d'inclure habitants et acteurs économiques autour d'un modèle économique mixte.

La demande d'aides FEDER porte à la fois sur les besoins d'animation du lieu – facteur clé de succès du projet -, de formation et d'investissement progressif dans l'équipement du FabLab.

Le reste à charge sera porté par la CCVH en auto-financement, dont une part allouée dans une logique de budget participatif pour accompagner la montée en puissance du projet.

Objectifs recherchés par le porteur de projet (max 5000 caractères)

Description du projet (objectifs, phasage général, lien avec le dispositif pour lequel l'aide est demandée, etc.)

Les objectifs recherchés :

- Ancrer et stabiliser l'existence des initiatives locales existantes de « do it yourself » et fablab partagé.
 - offrir à des initiatives présentes mais éclatées/fragmentées un espace dédié (permettant l'installation pérenne) ;
 - mutualiser les moyens pour répondre aux besoins d'animation, de logistique, de formation, etc.
- Hybrider les savoirs et les profils pour innover
 - proposer aux citoyens du territoire un lieu de coopération numérique ouvert,
 - structurer et à outiller une communauté ouverte, terreau de nouvelles perspectives d'innovation sociale, technologique et/ou économique.
 - créer un lieu multifonctionnel de rencontres et d'échanges mais surtout comme un lieu de convergence et d'hybridation des savoirs.
- Démultiplier l'impact territorial des initiatives existantes.
 - mettre en cohérence et en réseau des initiatives existantes et de leur offrir un lieu au sein duquel elles pourront se développer, fusionner, se structurer et s'hybrider.
 - faciliter la mise en synergie d'initiatives qui, si elles se connaissent parfois, n'ont pas eu l'occasion de développer des liens particuliers et de les outiller pour un passage à l'échelle afin de devenir des éléments structurants du territoire.
- Structurer un lieu autour de valeurs partagées affichées et incarnées au quotidien (Durable, Démocratique et Digital)
 - Une gouvernance sur le mode de la coopération à inventer (SCIC, CAE, ...).
 - Introduire la notion de développement durable et d'éco-citoyenneté dans chacune des composantes et dimensions du lieu afin de développer une prise de conscience et un travail citoyen autour des solutions durables pour le maintien de la biodiversité et la lutte contre les pollutions.
 - Un travail spécifique sur l'intergénérationnel (pistes à l'étude pour cibler les jeunes : musique assistée par ordinateur en partenariat avec l'école intercommunale de musique de la CCVH, objets connectés pour l'agriculture en lien avec le lycée agricole de Gignac)
 - Un lieu ouvert pour faciliter les rencontres et les échanges
- Renforcer l'attractivité du territoire notamment en répondant aux attentes de la population jeune et familiale des nouveaux arrivants sur le territoire.
- S'inscrire dans une vision de long terme du territoire participant d'une consolidation de l'économie et de la société locale face aux enjeux de la transition digitale.
 - Sensibiliser la population aux enjeux du numérique à travers des actions de médiation
 - Créer une dynamique d'innovation au sein de la population
 - Créer un lieu de création de nouveaux liens sociaux
 - Créer et consolider l'écosystème numérique
 - Développer des services en direction des citoyens-usagers
 - Développer des services en direction du monde économique
- Répondre à terme à des besoins professionnels et préparer un modèle économique mixte
 - Montée en gamme des équipements en année 2 et 3
 - Formations ciblées pour acteurs économiques

Le phasage général :

L'objectif est de stabiliser l'offre de services du lieu au « fil de l'eau » à travers une approche itérative de co-design. La démarche repose sur le prototypage d'usages et de services avec les acteurs du territoire. Ce n'est donc pas une adaptation progressive subie mais recherchée, pensée et conduite

par les acteurs eux- mêmes.

- Septembre 2019 à janvier 2020 : définition plus fine du premier socle de services, via un travail plus fin avec le premier groupe d'acteurs identifié et le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt/d'idées local.
- Année 1 (2020): phase d'amorçage
 - 1^{er} trimestre 2020 :
 - identification des fonctions « cœur », du lieu et des besoins en équipements
 - lancement du recrutement d'un Fabmanager et des premiers marchés publics
 - juin 2020 : ouverture du lieu et programmation des animations.
 - sept-nov. 2020 : appel à idées dans le cadre d'un budget participatif (plafond à 100 k€ d'investissement).
 - Déc. 2020 : choix des investissements retenus
- Année 2 (2021) : phase de test d'usages et de prototypage
 - 1^{er} trimestre :
 - acquisition des nouveaux équipements et formations (Fabmanager et utilisateurs)
 - lancement du recrutement d'un service civique
 - mi 2021 :
 - recrutement d'un service civique pour renforcer l'animation et les amplitudes d'accueil (gérées jusque -là avec les associations impliquées au démarrage du projet)
 - identification des évolutions possibles à destination des professionnels
 - sept-nov. 2021 : nouvel appel à idées dans le cadre d'un budget participatif (plafond à 100 k€ d'investissement).
 - Déc. 2021 : choix des investissements retenus
- Année 3 (2022) : phase de professionnalisation et de stabilisation de la coopérative numérique
 - acquisition des nouveaux équipements et formations (Fabmanager et utilisateurs)
 - travail sur le modèle économique et la gouvernance

Principales actions présentées (max 5000 caractères)

Les principales actions

- Dotation d'un parc de machines (imprimante 3D, fraiseuse, etc.) :
 - de moyenne gamme dans un premier temps ayant vocation de découverte et de productions à l'unité
 - puis enrichissement de ce parc avec des machines spécialisées en accord avec les besoins exprimés par les partenaires du lieu
- Recrutement de un puis deux fabmanagers
- Création d'un catalogue de formations
- Développement et suivi du programme d'activités et de formation
- Création d'une entité juridique dédiée

Résumé de l'opération pour les publications officielles (limité à 225 caractères soit 3 lignes maximum)

Il s'agit d'une description très succincte/grande thématique de l'opération, les données ne doivent pas entraver la confidentialité du projet et doivent être compréhensibles par tout public. La Région Occitanie en tant qu'autorité de gestion

pourra utiliser ces informations pour toute publication ou pour toute présentation de l'opération à la Commission Européenne.

La coopérative numérique permet de fédérer et d'outiller des initiatives existantes sur le territoire dans une démarche de co-design pour créer un lieu d'innovation et d'hybridation des savoirs qui devienne un élément structurant du territoire incarnant le projet de Vallée 3D.

En quoi l'opération contribue-t-elle aux objectifs du programme (priorités stratégiques et opérationnelles du programme...) ? (max 5000 caractères)

Le projet s'inscrit pleinement dans la première logique d'intervention du PO FEDER qui consiste à stimuler la compétitivité et l'innovation sur l'ensemble du territoire régional. Il s'inscrit plus particulièrement dans l'axe III de celui-ci (« *Réduire la fracture et favoriser la transition numérique* »), notamment le III-2 (« *Renforcer des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (Télesanté)* »).

Il contribue directement à répondre à l'Objectif Spécifique 7 qui consiste à favoriser l'émergence de services et contenus numériques publics innovants, ainsi que leur diffusion, en particulier autour des thèmes suivants :

- Education : secteur avec des attentes importantes, tant du point de vue des élèves et étudiants que de la Communauté éducative. Il s'agit d'intégrer les outils numériques en tirant parti de toutes leurs potentialités en termes d'éducation, de pédagogie, de maîtrise de l'hétérogénéité, de lutte contre l'échec et les inégalités sociales
- Formation : favoriser le développement de l'e-learning pour la formation tout au long de la vie

Le projet contribuera également à terme à l'axe II (« *Soutenir la compétitivité des entreprises* ») notamment le II-3 (« *Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises* »).

Les cibles visées sont les entreprises et les habitants du territoire, tous concernés par le développement de la politique numérique du territoire et plus particulièrement :

- Les populations les plus jeunes :
 - une appropriation des outils numériques et une sensibilisation aux comportements et gestes écologiques : comment réparer des machines défectueuses, comment réduire la consommation d'eau, d'énergie grâce à des solutions de monitoring/ de programmation numérique, etc.)
 - Un apprentissage ludique et différent des savoirs faire locaux grâce à des actions intergénérationnelles
- Les plus âgées :
 - La lutte contre l'exclusion numérique des personnes à la retraite (27% de la population) notamment concernant l'accès aux services dématérialisés.
- Les « bricoleurs » et porteurs de projets personnels ou collectifs
 - Ressource indispensable pour favoriser l'émergence et la structuration de bricoleurs qui deviennent citoyens hackers
- Les entreprises
 - Les auto-entrepreneurs assez présents sur le territoire et les personnes travaillant chez elles 4,5% des actifs du territoire travaillent à domicile (1 270 personnes)
 - Les petites entreprises de service ou de production : artisans, agriculteurs, potiers, ...

Les impacts attendus pour ces cibles sont les suivants :

- Une pérennisation des initiatives privées construites autour des usages numériques et de la notion de fablab partagé ;
- Un renforcement d'un tissu social vivant dont la dynamique dépasse les usages numériques et devient terreau d'autres initiatives (effet multiplicateur) ;
- La structuration d'une communauté ouverte qui participe à l'incarnation des valeurs du projet de territoire porté par la CCVH ;
- Un accroissement des usages et le développement de nouveaux services sur le territoire de la CCVH ;
- Une valorisation des savoir-faire locaux à travers la pérennisation des activités ;
- Un renforcement de l'attractivité du territoire à l'égard de futurs arrivants ;
- Au terme des trois premières années l'usage du lieu par des acteurs économiques pour prototyper des produits, travailler de manière collective et renforcer le développement d'activités commerciales sur le territoire.
- Une incarnation et une démonstration pratique des enjeux de la révolution numérique pour le territoire de la CCVH

4- PROJET (DEROULEMENT DE L'OPERATION)

CALENDRIER DU PROJET Calendrier détaillé du projet : Précisez le phasage du projet (déroulé des étapes à mettre en œuvre pour réaliser le projet) et la cohérence entre le calendrier et la période prévisionnell

d'exécution de ce projet ...).

Phase de pré-opérationnalisation du tiers lieu

- **Septembre 2019 à début janvier 2020:** animation portée par la CCVH pour consolider les liens entre acteurs de la communauté et affiner les premiers services offerts au travers de :
 - Réalisation de plusieurs ateliers pour préciser les premières fonctions « cœur »
 - Réalisation de contacts poussés auprès de partenaires potentiels du lieu (IUT, réseaux de bibliothèques, école de musique, ...)
 - Réflexion sur les modalités concrètes du statut juridique (début sous forme associative avant transformation en SCIC ?)
 - Lancement du recrutement d'un Fabmanager (début novembre)
- **Septembre 2019 :** Lancement d'un AMI local tiers-lieu (à destination des acteurs économiques du territoire) afin de :
 - Stimuler les acteurs du territoire
 - Recenser les projets n'ayant pas encore atteint un niveau de maturité et/ou de visibilité important
 - Mettre en cohérence les projets existants et les initiatives en gestation
 - Structurer et coordonner l'offre de service existante et programmée, mutualiser les ressources (techniques, humaines)
 - Identifier des thématiques dominantes et donner une coloration en ayant dégagé des axes thématiques et des fonctions prioritaires
 - Rendre visible l'action concrète de la CCVH sur le sujet numérique
- **Octobre/novembre 2019 :** constitution d'un jury pour l'AMI

➤ Année 1 : phase d'amorçage du projet

- **Janvier 2020 :** Etude des réponses à l'AMI par un jury
- **Mars 2020:**
 - Lancement d'un recrutement du Fabmanager en charge de l'animation du lieu
 - Résultat de l'AMI par le jury
- **Mai 2020 :** Premier investissement porté par la CCVH pour un parc de machines moyenne gamme à destination d'usages de découverte
- **juin 2020 :** Recrutement du fabmanager
- **Juin 2020:** ouverture du tiers-lieu avec pour objectif la découverte du lieu par les acteurs et l'acculturation à cette offre d'hybridation et de transmission de savoirs :
- **Été 2020 :** organisation des premières manifestations/animations
- **sept-nov 2020:**
 - expression des partenaires sur les besoins spécifiques de machines (budget participatif)
 - Temps de découverte animé par le fabmanager avec visite des écoles et des bibliothèques pour accroître la visibilité, la connaissance et donc l'appropriation du lieu
- déc. 2020 : choix des investissements retenus pour 2021

➤ Année 2 : phase de prototypage et de test du tiers-lieu

- **Janvier 2021 :** Nouvel investissement pour améliorer et enrichir le parc de machines et outils selon les besoins exprimés par les partenaires en fin d'année 1 : Achat de machines (semi-)professionnelle pour une montée en gamme
- **Mars 2021 :** Lancement du recrutement d'un deuxième Fabmanager (en service

civique) pour une embauche à mi-année

- Nouvel appel à projet interne (budget participatif) pour les investissements de 2022. Priorité donnée aux projets à dimension économique.

➤ **Année 3 : phase de professionnalisation du lieu**

- Stabilisation des services testés en année 2.
- Acquisition des nouveaux équipements spécialisés et formations (Fabmanager et utilisateurs)
- Travail sur le modèle économique et la gouvernance (évolution en SCIC ?)

MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE PORTEUR DE PROJET

Ces moyens permettent au service instructeur d'apprécier votre capacité à coordonner, piloter, suivre et mener à bien votre projet dans les délais prévus.

Moyens humains affectés au projet : Une personne en poste comme chargé de mission numérique dont le projet de cooperative numérique fait partie de ses missions

Autres moyens utilisés pour les besoins du projet (moyens matériels, immatériels, etc...). (max 5000 caractères)

Avez-vous mis en place des moyens administratifs de suivi du dossier permettant d'assurer la tenue d'une comptabilité séparée (comptabilité analytique, code comptable dédié au projet ou autre méthode à préciser) ? (max 5000 caractères)

Non

Avez-vous mis en place un logiciel permettant le suivi du temps de travail des personnes affectées au projet ? (max 5000 caractères)

Non

LIVRABLES ATTENDUS SUITE A LA REALISATION DU PROJET

Nature des livrables du projet et dates prévisionnelles de ces livrables (max 5000 caractères)

Ce projet prendra la forme d'un lieu physique permettant la rencontre, l'hybridation des savoir et la production.

5- PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Coût total prévisionnel de l'opération : 816 820 € HT X TTC

Montant de l'aide européenne sollicitée : _____ € HT TTC

Montant de l'aide régionale sollicitée : 253 036 € HT X TTC

Fonds européen sollicité : FSE FEDER

LES DEPENSES PREVISIONNELLES

Le service instructeur vérifiera l'éligibilité des dépenses présentées dans le cadre de l'opération.



Vos dépenses indirectes, si elles sont éligibles, seront prises en compte selon la méthodologie des coûts simplifiés.



Se reporter à l'annexe 2 « Plan de financement » pour renseigner **les dépenses prévisionnelles détaillées poste par poste** de votre opération. Le montant de chaque poste de dépenses est reporté automatiquement sur l'état récapitulatif des dépenses.

LES RESSOURCES

Autre(s) financement(s) public(s) sollicité(s) sur l'opération ?

Etat Région Département Commune

Autre (à préciser) : _____

Financements privés (Mécénat, participations...) : 22 500 €



Le service instructeur vérifiera l'existence de cofinancements publics ou privés présentés dans le cadre de l'opération sur la base des attestations de financement des co-financeurs. Au plus tard au moment du paiement final de la subvention européenne, les actes attributifs et justificatifs de versements des cofinancements devront être transmis au service gestionnaire.



Se reporter à l'annexe 2 « Plan de financement » pour renseigner **le tableau détaillé des ressources** de votre opération.

DES RECETTES SONT-ELLES PREVUES :

Ne concerne pas les entreprises ni les organismes évoluant dans le champ concurrentiel (c'est-à-dire soumis à un régime d'aide publique) ni les opérations du Plan France Très Haut Débit.

Votre projet génèrera-t-il des recettes nettes, c'est-à-dire des ressources issues de la vente, la location,

de services, de droits d'inscription ou toute autre ressource équivalente ? Oui Non

Si oui, ces recettes seront-elles générées :

- au cours de la mise en œuvre de l'opération ? Oui Non

- après l'achèvement de l'opération ? Oui Non



Si oui, merci de contacter le service Gestion du programme opérationnel.

LES AIDES OBTENUES AU COURS DES 3 DERNIERES ANNEES AU MOMENT DU DEPOT :

Cette rubrique concerne notamment les dossiers entrant dans le champ concurrentiel relevant du règlement de la Commission européenne du 18 décembre 2013 sur les aides de minimis, et du règlement de la Commission européenne du 25 avril 2012 sur les aides de minimis dans le cadre d'un service d'intérêt économique général (SIEG), et d'autres dispositions imposant un plafond d'aides ne dépassant pas un montant d'aides publiques sur plusieurs années.

Attention : pour certains dossiers concurrentiels (ex : aide de minimis, aide de minimis SIEG), la réglementation européenne limite le montant des aides cumulées pour une même entreprise sur trois années fiscales consécutives. Merci de bien vouloir lister dans le tableau ci-dessous l'ensemble des aides publiques perçues au cours des 3 dernières années (aides, bonifications d'intérêt, exonérations fiscales, apport en nature, ...)

Le projet est-il concerné par la réglementation des aides d'Etat ? Oui Non Ne sait pas

Pour les entreprises et associations : indiquer les aides obtenues sur les 3 dernières exercices

Pour les organismes de recherche : indiquer les aides obtenues sur les 3 derniers exercices en lien avec le projet présenté

Autres porteurs de projet : non concernés

| Financier | Dénomination et objet de l'aide | Montant de l'aide par année ³ | | | Total financier |
|---------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------|-----------|-----------|-----------------|
| | | Année N-1 | Année N-2 | Année N-3 | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| TOTAL DES AIDES PUBLIQUES OBTENUES PAR EXERCICE FISCAL | | | | | |

LES AIDES DE MINIMIS

Tous les porteurs de projet sont invités à compléter, dater et signer l'annexe attestation des aides de

³ L'aide est considérée comme octroyée à compter de la date de la notification de son obtention au bénéficiaire.

minimis.

INDICATEURS

Le suivi des indicateurs de réalisation des projets occupe une place prépondérante dans la nouvelle programmation 2014/2020. En effet, les indicateurs permettent à la fois :

- de rendre compte de l'avancement de l'opération et du niveau d'atteinte des objectifs et,
- de contribuer aux travaux d'évaluation menés dans le cadre du programme par l'Autorité de gestion



Vous pouvez prendre contact avec le service gestion afin qu'il réponde à vos interrogations.



Des indicateurs spécifiques par dispositif seront demandés au cours de l'instruction (l'annexe 3 « Indicateurs » correspondante sera remise à cette occasion).

6- AUTRES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES EUROPEENNES ET NATIONALES

PUBLICITE

Rappel de l'obligation de publicité : tous les participants au projet et tous les partenaires mobilisés pour sa mise en œuvre doivent être informés du financement FEDER/FSE par tous les supports appropriés comportant l'emblème européen et le logo de la Région Occitanie et une mention indiquant que le projet est cofinancé par FEDER/FSE.

Il est à noter que les informations relatives au projet seront publiées sur un site internet (nom du bénéficiaires, nom du projet, résumé du projet, dates de début et de fin du projet, total des dépenses éligibles du projet, taux de cofinancement UE, code postal ou tout autre indicateur, pays, dénomination de la catégorie d'intervention dont relève le projet). Aussi ces informations seront publiées par l'autorité de gestion sur un site internet conformément à la réglementation applicable, dès lors que votre projet a été cofinancé.

Actions de publicité, de communication et d'information prévues dans le cadre de l'opération conformément aux obligations de publicité prévues par la réglementation.



Veuillez contacter le Service Gestion du Programme Opérationnel pour tout renseignement relatif à l'obligation de publicité.



Pour vous aider à remplir votre obligation de publicité de financement au titre des fonds européens, les termes de cette obligation ainsi que le logo de l'Union européenne peuvent être téléchargés sur le site internet dédié aux programmes européennes régionaux en Occitanie : www.europe-en-occitanie.fr, rubrique > Documents.



Pour vous aider à remplir votre obligation de publicité au titre de la Région, le logo de la Région peut être obtenu sur simple demande en s'inscrivant sur le site www.laregion.fr, rubrique > Les Service > Logo et charte d'utilisation.

La prise en compte de l'obligation de publicité sera vérifiée et constitue l'une des conditions de versement des aides.

AUTRES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Êtes-vous soumis aux obligations en termes de commande publique ? X Oui Non Ne sait pas

 Si oui, veuillez renseigner l'annexe 4 « Commande publique »

 Si non, veuillez cocher la case prévue à cet effet au point 7 « Obligations et attestations du porteur de projet » du présent formulaire

En matière de subvention européenne, il est rappelé que la mise en concurrence doit s'effectuer pour toutes les prestations, le bénéficiaire devant justifier la bonne utilisation des deniers publics en démontrant la mise en œuvre d'une procédure garantissant la sélection de l'offre économique la plus avantageuse. Dès l'avis d'appel public à la concurrence, le bénéficiaire doit mentionner la nature des ressources qu'elle entend mobiliser pour financer l'opération faisant l'objet du marché.

 Veuillez contacter le Service gestion du Programme Opérationnel pour tout renseignement.

PROCEDURES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Le projet est-il concerné par d'autres procédures administratives (ICPE, permis de construire, règles d'urbanisme, environnement, loi sur l'eau, Natura 2000, etc.) : Oui X Non

Si oui, précisez lesquelles, l'origine et la date de l'autorisation administrative ainsi que sa durée de validité (si en cours, précisez la date de la demande) :

.....
.....

.....
Le projet est-il soumis à une enquête publique ?

Oui

Non

Si oui, précisez la date de dépôt de l'étude d'impact (jj/mm/aaaa) :

MENTIONS LEGALES :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide européenne.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Service gestion du programme opérationnel ; par courrier postal à l'adresse suivante : Correspondant Informatique et Libertés du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 22 boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse cedex 9, ou par courriel à : ci@laregion.fr.

7- OBLIGATIONS ET ATTESTATION DU PORTEUR DE PROJET

Je soussigné(e) Louis VILLARET, en qualité du signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sollicite une aide destinée à la réalisation de l'opération intitulée :

Coopérative numérique

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la demande d'aide
- La régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente

- La conformité de l'organisme que je représente avec les exigences réglementaires notamment en matière d'environnement, d'accessibilité, de droit du travail, d'égalité professionnelle⁴ et d'emploi en faveur des travailleurs handicapés⁵ et d'accessibilité
- Que l'opération objet de la demande n'est pas achevée au moment du dépôt de la demande d'aide
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques (y compris d'autres fonds européens) et privées que celles présentées dans le plan de financement de l'opération pour financer l'opération objet de la demande
- Etre en mesure de justifier que le personnel mobilisé sur l'opération présentée n'est pas valorisé à plus de 100% de son temps de travail sur l'ensemble des projets de la structure faisant l'objet d'un financement public
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement judiciaire ou procédure de sauvegarde) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides publiques

J'ai noté que dans le cas où mon organisme relève du Code des Marchés publics, de l'Ordonnance 2005-649, ou de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, je remplis l'annexe du dossier de demande d'aide. Dans le cas contraire, j'atteste de ne pas entrer dans le champ d'application du Code des marchés publics, de l'Ordonnance 2005-649, ou de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, et je coche ici .

J'ai pris note qu'en cas d'octroi de l'aide européenne, une convention établira les obligations qui m'incombent, en particulier :

- 1- Informer le service instructeur du début d'exécution effective du projet
- 2- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération
- 3- Respecter les engagements de réalisation de l'opération tels que figurant dans la convention
- 4- Informer le service instructeur, avant la date de fin de réalisation, en cas de modification de l'opération (ex : période d'exécution, localisation, engagements financiers...), y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc.
- 5- Ne pas apporter de modifications importantes affectant la nature, les objectifs ou les conditions de mise en œuvre du projet ou d'opérer un changement de propriété du bien cofinancé le cas échéant, ou délocaliser l'activité productive cofinancée le cas échéant en dehors de la zone couverte par le programme.
- 6- Dûment justifier les dépenses pour le paiement de l'aide européenne et/ou régionale

⁴ A savoir : Pour les entreprises, d'après le décret n°2012-1408 du 18 décembre 2012 et l'article 6 de la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012, les entreprises de 50 salarié(e)s et plus ont l'obligation d'élaborer un plan d'actions répondant à des critères très précisément définis. Bien que non soumises aux obligations légales ci-dessus, les entreprises de moins de 50 salarié-e-s doivent « prendre en compte les objectifs en matière d'égalité » (article L.2323-57 du Code du Travail). Information disponible sur www.egapro.fr

Pour les collectivités, d'après le protocole d'accord du 8 mars 2013 (circulaire du 8 juillet 1315966C qui précise les 15 mesures du protocole d'accord destiné à assurer une égalité effective entre les femmes et les hommes), afin de faire progresser l'égalité professionnelle, il appartient aux employeurs territoriaux d'élaborer un rapport de situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes, partie intégrante du bilan social.

⁵ L'obligation d'emploi en faveur de personnes travailleuses handicapées concerne tout employeur du secteur privé et tout établissement public à caractère industriel et commercial occupant au moins 20 salariés, dans une proportion de 6% de son effectif global. Elle s'applique aussi à la fonction publique (Art L.32361 du Code du Travail).

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 sur l'accessibilité des bâtiments recevant du public

Nous vous recommandons de vous reporter à la notice pour prendre connaissance des pièces justificatives que vous devrez transmettre lors de la demande de paiement. Certaines pièces doivent en effet être collectées dès le début de l'opération et répondre à des conditions de conformité précises. En cas d'absence de ces pièces, de non-conformité de celles-ci, la demande de paiement pourrait être jugée partiellement ou en totalité non recevable par le service instructeur.

- 7- Tenir une comptabilité séparée (i.e. disposer d'un suivi comptable distinct de l'activité principale de la structure) ou utiliser un code comptable adéquat pour tracer les mouvements comptables de l'opération
- 8- Réaliser des actions de publicité auprès du public et du personnel et respecter la réglementation européenne et nationale en vigueur
- 9- Se soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le projet
- 10- Conserver toutes les pièces jusqu'au 31/12/2028 et archiver celles-ci dans un lieu unique

Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide.

Fait à Gignac, le
Cachet et signature du porteur de projet (représentant légal ou délégué)
Fonction du signataire : Président

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| RAPPORT 9 - 1 <i>Rapporteur : M. Georges PIERRUGUES</i> | SYSTÈMES D'INFORMATION |
| CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET "FAB RÉGION" (RÉGION OCCITANIE) | |
| COOPÉRATIVE NUMÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT. | |

VU l'arrêté préfectoral n°2019-1-995 en date du 02 août 2019 portant derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et en particulier sa compétence en matière d'Aménagement numérique du territoire.

L'implantation d'un espace de pratiques numériques de type Fab Lab rentre en résonance avec le projet de Vallée 3D. L'évaluation ex-ante pour la définition d'une politique publique d'intelligence territoriale menée en 2016 a fait émerger des actions dans cette perspective de développement qui sont aujourd'hui en cours de mise en œuvre.

Les enjeux globaux pour la CCVH en termes de numérique sont donc :

- Contribuer à faire émerger des projets innovants liés au numérique.
- S'inscrire dans une vision de long terme du territoire participant d'une consolidation de l'économie et de la société locale face aux enjeux de la transition digitale.
- Développer des services en direction des citoyens-usagers
- Développer des services en direction du monde économique
- Créer une infrastructure multi support pour coordonner l'ensemble des projets
- Créer et consolider l'écosystème numérique

C'est donc dans cette dynamique que s'inscrit la création du Fab Lab de la Vallée de l'Hérault

I -SYNTHESE DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX MENES POUR L'IMPLANTATION DE LA COOPERATIVE NUMERIQUE

a) Synthèse de la phase de benchmarking menée par le cabinet Espelia pour l'opportunité d'une implantation d'un fab lab

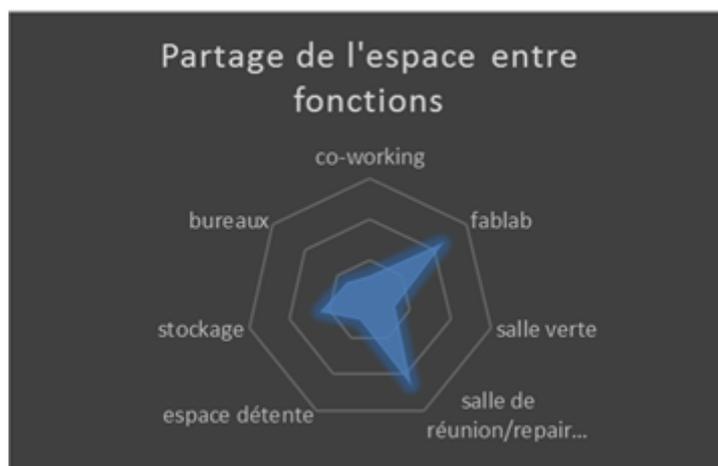
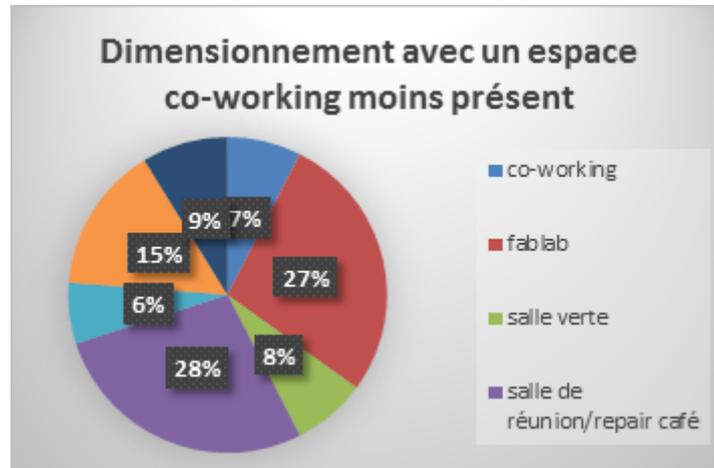
Le travail engagé par le bureau d'étude Espelia a permis de valider le besoin d'un Fab Lab sur le territoire de la CCVH par la mise en avant des facteurs suivants :

- Tous les Fab Labs sont situés à plus de 30 minutes en voiture du territoire de la CCVH.
- Le temps de trajet acceptable pour se rendre à ce type de lieu est de 10 minutes maximum.
- Une identification forte du besoin de fab lab à travers les entretiens individuels menés auprès d'acteurs associatif et économiques du territoire
- Des associations du territoire identifiées porteuses de projets dans la mouvance des fab lab (Adapt et signe (Aumelas), P.J.R.G) mais qui manquent d'une structure permettant la pérennisation et l'évolution de leurs ateliers (robotique, repaircafé)

Orientations préconisées par Espelia :

- Existence d'une offre de coworking (plan B (Montpeyroux), Novelid (Saint André de Sangonis)) et un projet de télécentre sur la commune de Gignac : La CCVH ne doit pas surdimensionner cette fonction au sein du futur FabLab.
- Créer des ateliers de fabrication thématiques (exemple : South Factory (industrie du futur à Baillargues), Humanlab (handicap et nouvelles technologies à Montpellier), Atelier des vendeurs (architecture à Assas)).

- Un effort est à porter sur les services aux entreprises du territoire pour leur offrir un accompagnement dans la conception, le prototypage et le test de produits.
- Les services d'agréments semblent relativement absents de l'offre des tiers lieux existants dans le périmètre d'étude : Formation, Animation, Pack de services numériques, conciergerie, show-room.



La coopérative numérique doit être conçue comme une **offre de parcours d'usages** permettant à chacun de découvrir et d'utiliser les différents services du lieu de manière fluide (confer annexe 1).

b) Synthèse retour de l'enquête

Enquête diffusée en ligne du 21 mai au 21 juin 2019 via la page Facebook de la CCVH, la presse et radio locale. Un total de 132 répondants, dont 125 réponses exploitables.

Profil des répondants : En comparaison avec la population de la vallée de l'Hérault, les répondants à l'enquête se caractérisent par :

- Une représentation équilibrée hommes-femmes, même si l'on note une part légèrement plus importante d'hommes (52%) que de femmes (48%)
- Une surreprésentation des 30-44 ans (+ 28 points)
- Une surreprésentation des cadres (+22 points) et employés (+14 points), à contrario une sous-représentation des retraités (-18,2 points), des ouvriers et professions intermédiaires
- Une grande majorité des enquêtés vit sur le territoire de la Vallée de l'Hérault (88%). Les 3 communes les plus représentées sont les communes les plus peuplées (Gignac, St André, Aniane).
- 58% des répondants travaillent sur le territoire.

Analyse des données (cf. annexe 2) :

→ Un intérêt marqué pour le sujet : Un intérêt des répondants plus marqué vis-à-vis des services du Fablab (75%) que de ceux de l'espace de coworking (38%).

→ Les éléments incitatifs pour l'utilisation d'une coopérative numérique :

- La localisation/accessibilité de l'espace est l'élément, parmi ceux proposés, qui inciterait le plus les répondants à le fréquenter
- Le prototypage
- La formation

II- CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

a) Calendrier de mise en œuvre du projet

| Année 1 : phase d'amorçage du projet | Année 2 : phase de prototypage et de test du tiers-lieu | Année 3 : phase de professionnalisation du lieu |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Septembre 2019 à début janvier 2020 : -animation portée par la CCVH pour consolider les liens entre acteurs de la communauté et affiner les premiers services offerts</p> <p>Septembre 2019 : Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intention (AMI) local Fab lab</p> <p>Janvier 2020 : Etude des réponses à l'AMI par un jury</p> <p>Mars – Octobre 2020 : -Lancement d'un recrutement du Fabmanager en charge de l'animation du lieu Résultat de l'AMI par le jury Premier investissement porté par la CCVH pour un parc de machines moyenne gamme à destination d'usages de découverte Recrutement du fabmanager</p> <p>Octobre 2020 : Ouverture du tiers-lieu avec pour objectif la découverte du lieu par les acteurs et l'acculturation à cette offre d'hybridation et de transmission de savoirs</p> | <p>Janvier 2021 : Nouvel investissement pour améliorer et enrichir le parc de machines et outils selon les besoins exprimés par les partenaires en fin d'année 1 : Achat de machines (semi-)professionnelle pour une montée en gamme</p> <p>Mars 2021 : Lancement du recrutement d'un deuxième Fabmanager (en service civique) pour une embauche à mi-année</p> <p>Nouvel appel à projet interne (budget participatif) pour les investissements de 2022. Priorité donnée aux projets à dimension économique.</p> | <p>Stabilisation des services testés en année 2.</p> <p>Acquisition des nouveaux équipements spécialisés et formations (Fabmanager et utilisateurs)</p> <p>Travail sur le modèle économique et la gouvernance (évolution en SCIC ?)</p> |

b) Localisation et location

La CCVH devra louer des locaux pour démarrer l'activité : la parcelle AY64 ; 9 rue de la Lucque Eco Parc occupée actuellement par ENERGIES FLUIDES et disponible fin septembre 2020.

Cette localisation paraît à ce jour recueillir de nombreux avantages :

- Surface exploitable
- Visibilité, accessibilité
- Stationnement

III- PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT DU FAB LAB DE LA CCVH

La CCVH souhaite déposer un dossier auprès de la Région dans le cadre de son appel à projet Fab Région.

a) Proposition au regard de l'avancée

La CCVH répond à l'appel à projet Fab Région en proposant un processus de co-design et construction évolutive de façon très opérationnelle. L'objectif étant de permettre au projet d'intégrer divers acteurs au projet en réalisant une phase de démarrage participative. Le projet est soutenu pour une durée de 3 ans dans le cadre de cet appel à projet. La CCVH précisera donc dans le dossier le fait que les 6 premiers mois de la mise en place de la coopérative seront utilisés pour « affiner » la carte des services.

b) Plan de financement

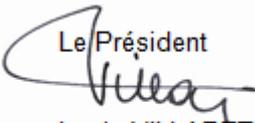
Le plan de financement est présenté pour une durée de 3 ans (ci-annexé). Ce dernier est détaillé de façon exhaustive dans la réponse à l'appel à projet de la Région en annexe 5.

Annexes :

- **Document 1 : Parcours d'usages d'un fab lab**
- **Document 2 : Synthèse enquête auprès de la population**
- **Document 3 : Compte rendu Atelier du 9 juillet 2019**
- **Document 4 : Rapport immobilier/ foncier**
- **Document 5 : Appel à projet Fab région / plan de financement**

Je propose donc à l'Assemblée :

- d'approuver la candidature de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à l'appel à projet « fab Région »,
- d'approuver le projet de plan de financement correspondant,
- d'autoriser le Président à solliciter le Conseil régional pour la demande de subventions,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté de communes, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette candidature et à l'attribution de ces subventions.

Le Président

Louis VILLARET

Plan de financement prévisionnel
Coopérative numérique - Fonctionnement 2020-2023

| <i>DEPENSES</i> | | | <i>RECETTES</i> | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------|---------------------------|------------------|-------------|
| POSTES | TTC | TAUX | FINANCEURS | TTC | TAUX |
| Salaires | 190 000 € | 35% | Région Occitanie | 156 386 € | 28,40% |
| Coût de gestion (location locaux, internet, énergie...) | 209 160 € | 38% | Autres recettes (privées) | 22 500 € | 4,09% |
| Autres dépenses (communication, formation, honoraires prestataires, évènementiel...) | 151 500 € | 28% | | | |
| | | | PART FINANCEURS | 178 886 € | 32,49% |
| | | | Autofinancement | 371 774 € | 67,51% |
| TOTAL TTC | 550 660 € | 100% | TOTAL TTC | 550 660 € | 100% |

Plan de financement prévisionnel
Coopérative numérique- Investissement 2020-2023

| <i>DEPENSES</i> | | | <i>RECETTES</i> | | |
|---------------------------------------------------------------|------------------|-------------|------------------|------------------|-------------|
| POSTES | HT | TAUX | FINANCEURS | HT | TAUX |
| Matériel et équipement (scanners D, imprimantes, traceurs...) | 193 300 € | 87% | Région Occitanie | 96 650 € | 43,58% |
| Autres investissements (logiciels, mobilier, outillage...) | 28 500 € | 13% | | | |
| | | | PART FINANCEUR | 96 650 € | 43,58% |
| | | | Autofinancement | 125 150 € | 56,42% |
| TOTAL HT | 221 800 € | 100% | TOTAL HT | 221 800 € | 100% |

ANNEXE 1 : Usages Fab lab



Projet de création d'un espace de collaboration numérique

Synthèse des résultats de l'enquête

- Enquête diffusée en ligne du 21 mai au 21 juin 2019
- Un total de 132 répondants, dont 125 réponses exploitables

1. Connaissance et expérience utilisateur

On note chez les répondants une connaissance plus importante du concept de l'espace de « coworking » (78%), que de celui du « Fablab » (57%)

Connaissez-vous le principe :

| | Oui | Non | Total | |
|-----------------------------|-----|-----|-------|---------------|
| du Fablab ? | 71 | 54 | 125 | 56,8% / 43,2% |
| de l'espace de co-working ? | 83 | 23 | 106 | 78,3% / 21,7% |

Peu d'entre eux ont cependant déjà eu une expérience de ce type d'espace : 17% pour le coworking, 22% pour le Fablab

Avez-vous déjà fréquenté/utilisé :

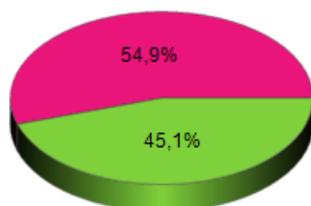
| | Oui | Non | Total | |
|---------------------------|-----|-----|-------|---------------|
| un Fablab? | 15 | 53 | 68 | 22,1% / 77,9% |
| un espace de co-working ? | 13 | 63 | 76 | 17,1% / 82,9% |

Avez-vous déjà bénéficié de formation dans le numérique ?

Taux de réponse : 81,6%

45% des répondants ont en revanche déjà bénéficié de formations dans le domaine du numérique

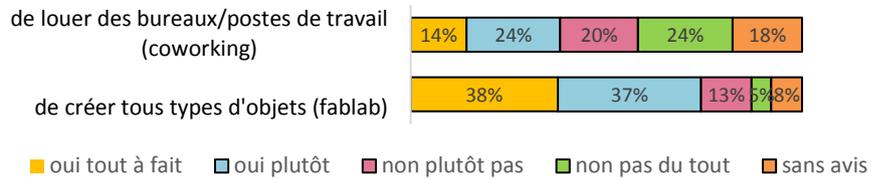
| | Nb |
|--------------|------------|
| oui | 46 |
| non | 56 |
| Total | 102 |



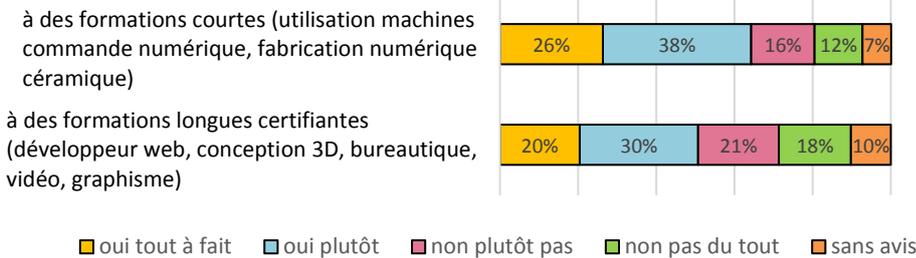
2. Intérêt vis-à-vis des différents usages et services potentiels du lieu

Les répondants se prononcent nettement plus en faveur d'un espace de type Fablab (75%) que d'un espace de type coworking (38%)

Seriez-vous intéressé(e) par un espace vous permettant :



Seriez-vous intéressé(e) par un espace vous permettant d'accéder



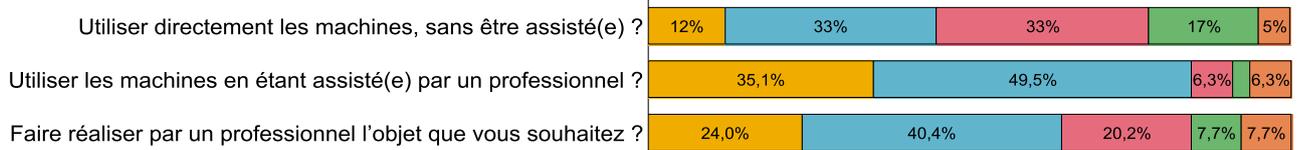
On note par ailleurs que l'intérêt des enquêtés est davantage porté vers les formations courtes (64%) que les formations longues (50%).

De nombreux autres besoins de formation ont été cités par 37% des répondants (cf nuage de mots ci-contre)



Concernant les services envisagés du Fablab, les répondants se montrent avant tout intéressés par la possibilité d'utiliser des machines en étant assisté par un professionnel (84%)

Pourriez-vous vous rendre dans ce Fab lab pour :



3. Les éléments incitatifs

Parmi les éléments ci-dessous, lesquels pourraient-vous inciter à utiliser cet espace ?

Taux de réponse : 74,4%



Les modalités de réponse ont été ordonnées selon leur coefficient d'importance (le plus élevé correspond à l'élément ayant été le plus positionné en 1^{er} position par les répondants)

- La localisation/accessibilité de l'espace est l'élément, parmi ceux proposés, qui inciterait le plus les répondants à le fréquenter

- Plusieurs autres éléments ont été cités dans les réponses ouvertes, en particulier :

- la qualité et le type de matériel mis à disposition « *Multiplicité des techniques et des machines mises à disposition* »

- l'ambiance du lieu, l'état d'esprit des utilisateurs « *Convivialité et bienveillance entre coworkers* »

4. Acceptabilité et intérêt vis-à-vis du projet

Le projet recueille un avis favorable de la quasi-totalité des répondants (95% considèrent qu'il s'agit d'une très ou plutôt bonne idée)

Les principales plus-values du projet mises en avant dans les verbatims (45 réponses) sont :

- la réponse à un manque sur le territoire et à des besoins forts de la population « *Notre territoire manque d'espaces partagés et je pense que la mise en place de ce type d'espace répondrait à un réel besoin* »

- l'accès à des moyens et technologies de pointe mutualisés « *Cela me permettrait d'avoir accès à des outils dont je ne peux personnellement disposer* »

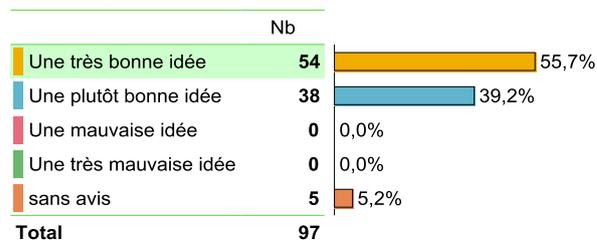
- la mise à disposition d'un espace de rencontre, d'échanges, de partage entre acteurs, favorisant les synergies « *créer du lien, favoriser les échanges et le partage de savoir et de savoirs faire* »

- le développement de l'apprentissage, la formation et l'insertion des jeunes ou publics éloignés du numérique (réduction de la fracture numérique) « *pour offrir des voies alternatives d'insertion professionnelles* »

- la contribution au développement économique via l'appui aux autoentrepreneurs et start-ups du territoire pour la mise en œuvre de projets innovants « *un service de proximité de ce type serait un appui certain au développement économique, s'il peut y avoir un lien avec les pépinières d'entreprises* »

Créer et mettre à disposition ce type d'espace dans la vallée de l'Hérault vous semble-t-il être :

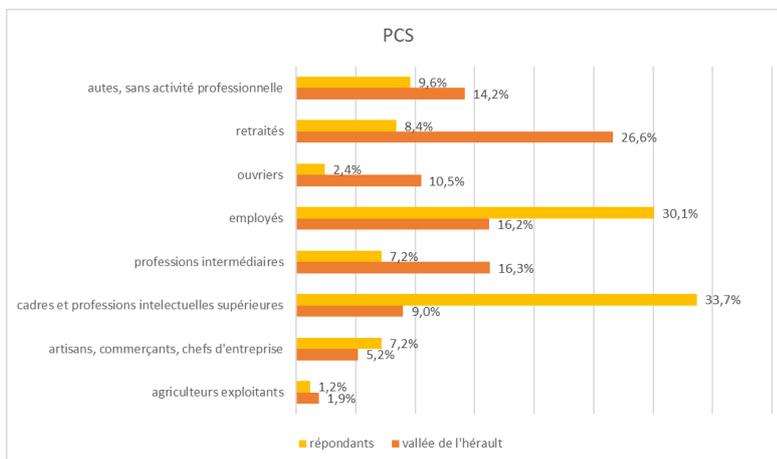
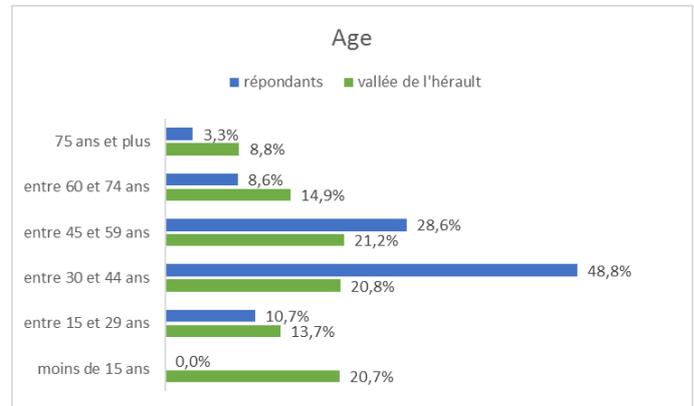
Taux de réponse : 77,6%



5. Profil des répondants

En comparaison avec la population de la vallée de l'Hérault, les répondants à l'enquête se caractérisent par :

- Une représentation équilibrée hommes-femmes, même si l'on note une part légèrement plus importante d'hommes (52%) que de femmes (48%)
- Une surreprésentation des 30-44 ans (+ 28 points)



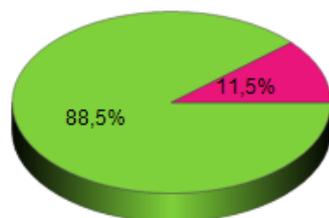
- Une surreprésentation des cadres (+22 points) et employés (+14 points), à contrario une sous-représentation des retraités (-18,2 points), des ouvriers et professions intermédiaires

- Une grande majorité des enquêtés vit sur le territoire de la Vallée de l'Hérault (88%). Les 3 communes les plus représentées sont les communes les plus peuplées (Gignac, St André, Aniane).
- 58% des répondants travaillent sur le territoire.

Habitez-vous sur le territoire de la Vallée de l'Hérault ?

Taux de réponse : 76,8%

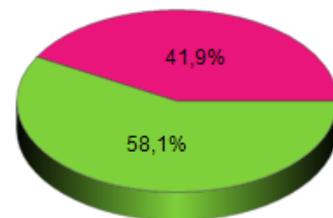
| | Nb |
|--------------|-----------|
| Oui | 85 |
| Non | 11 |
| Total | 96 |



Travaillez-vous sur le territoire de la Vallée de l'Hérault ?

Taux de réponse : 74,4%

| | Nb |
|--------------|-----------|
| Oui | 54 |
| Non | 39 |
| Total | 93 |





Le 9 juillet 2019



Etude de configuration pour la création d'une coopérative numérique

Synthèse des productions du groupe

Matthieu GALAUP
Chloé LECHEVALLIER



01

Présentation du projet

Les objectifs

📍 Du projet :

- Concevoir un lieu de coopération numérique ouvert aux citoyens du territoire et aux filières économiques pour une dynamique d'hybridation
- Faire bénéficier la CCVH des financements de l'appel à projet « Fabregion » de la Région Occitanie

📍 De notre atelier de ce soir :

- Recueillir vos attentes pour préciser l'offre de service de la future coopérative numérique



COWORKING



TIERS LIEUX
TIERS LIEUX

02

Quelques définitions
préalables

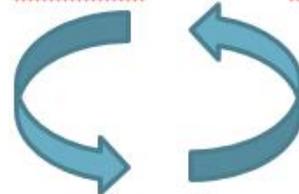
Un « Tiers-lieu », qu'es aquò ? (I)

- Approche sociologique (fin des années 80) :
 - un nouvel espace d'interactions sociales qui se situe entre le travail et le domicile.
 - des espaces physiques pour faire ensemble.
- Peut prendre des formes très variées :

Formation



FabLab / Maker Space



Hacker Space

Lieu d'échanges / conférences



Living Lab / Open Lab



Coworking



Qu'est ce que le co-working?

Le coworking est un type d'organisation du travail qui regroupe à la fois un **espace de travail partagé** et une **communauté de co-workers**, c'est-à-dire de travailleurs encourageant l'échange, l'ouverture et la collaboration. Cette organisation favorise le développement de projets partagés.

Un espace de coworking peut être généraliste ou thématisé (communauté de métiers).



Qu'est ce qu'un living lab?

Un Living Lab est un **laboratoire d'innovation ouverte** pour concevoir, améliorer et valider dans le vécu (la « vraie vie »), des produits, des services, des technologies, des outils, etc.

L'utilisateur est placé au centre du dispositif afin d'imaginer, développer et créer des services ou des outils innovants qui répondent aux espérances et nécessités de tout un chacun.

Il peut aussi prendre la forme d'un **démonstrateur pour sensibiliser dans la proximité aux futurs usages numériques**.



Qu'est ce qu'un Fablab ? « atelier de fabrication numérique »

Un FabLab est une plate-forme ouverte de création et de **prototypage d'objets physiques**.

Il s'adresse aux entrepreneurs qui veulent passer plus vite du concept au prototype ; aux designers et aux artistes ; aux étudiants désireux d'expérimenter et d'enrichir leurs connaissances pratiques en électronique, en design ; aux bricoleurs, entrepreneurs, ...

Un FabLab « type » regroupe en général:

- une machine à découpe en laser capable de produire des structures en 2D et 3D
- une machine à sérigraphie qui fabrique des antennes et des circuits flexibles
- une fraiseuse à haute résolution pour fabriquer des circuits imprimés et des moules
- une autre plus importante pour créer des pièces volumineuses
- des imprimantes 3D
- etc.

Un FabLab peut aussi accueillir des outils de conception (CAO, RV/RA,...).

Qu'est ce qu'un hackerspace? :

Le hacking consiste à modifier ou **détourner un élément physique ou virtuel**.

Un hackerspace est un espace dédié à des ateliers spécifiques, **autour d'un outil ou d'un projet numérique**, qui rassemblent des groupes de passionnés possédant un intérêt commun (souvent autour de l'informatique, de la technologie, des sciences, des arts...).

Beaucoup de hackerspaces utilisent et participent à des projets autour du **logiciel libre, du hardware libre**, ou des médias alternatifs.





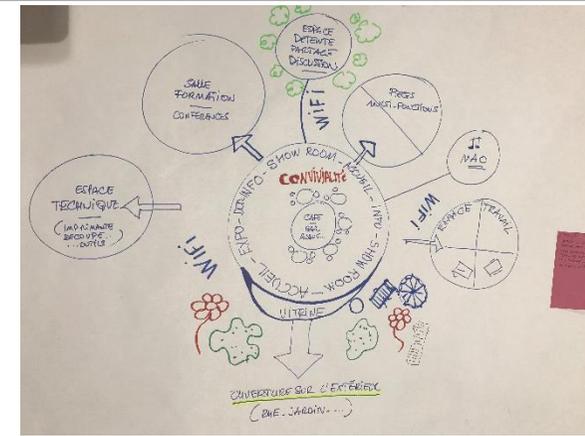
Dessignons notre
coopérative numérique

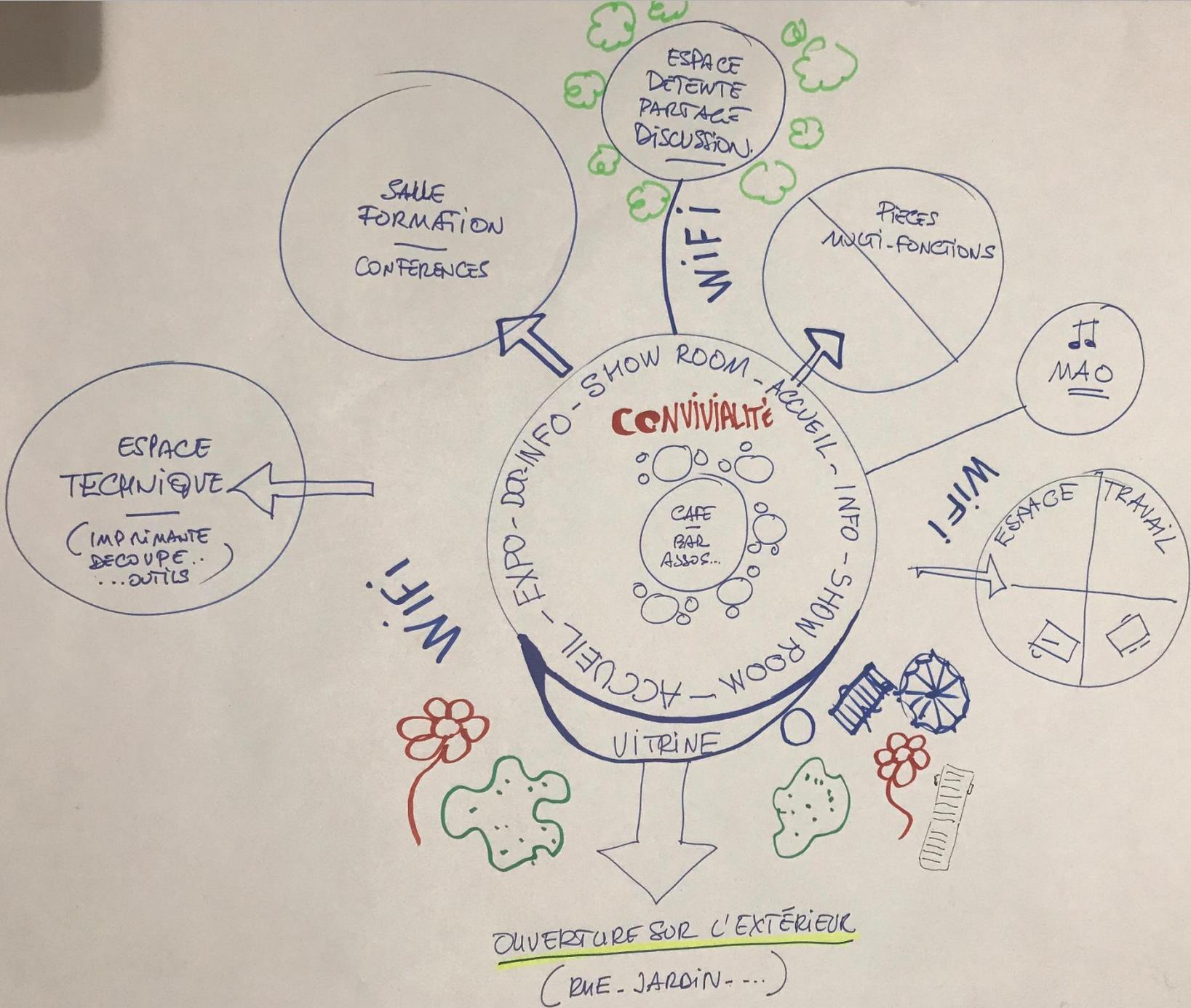
Le déroulé de notre atelier

- Travail en sous-groupes de 5-6 personnes
- 45' pour :
 - Discuter et concevoir VOTRE coopérative numérique idéale
 - Représenter les espaces et les différents services
 - Matériel : kapla, playmobils, post-its, images papier à découper/coller, feutres, ...
- 20-25' pour mettre en commun et partager les productions de chaque groupe

Les mots clés - Groupe 1

- incitation à entrer dans un espace ouvert
 - Ouverture sur le monde extérieur, présence d'une vitrine
 - Espace d'accueil, d'exposition, de showroom
- Au centre du lieu, présence d'un lieu avec possibilité de détente, de discussion et d'échange
- Un espace de travail tranquille : pour travailler seul ou à plusieurs, espace calme, ouvert et disponible pendant par exemple une journée
- Salles multifonctions : salle de réunion, salle à tout faire, ...
- 1 salle de formation et de conférences
- 1 espace technique : machines, outils, ...
- 1 espace de détente plus loin et pas au centre de l'espace
- 1 espace dédié à la Musique Assistée par Ordinateur
- Objectif de capter la jeunesse, association avec école de musique
- Ne pas reproduire un fablab d'autres lieux mais en accord avec les spécificités du territoire



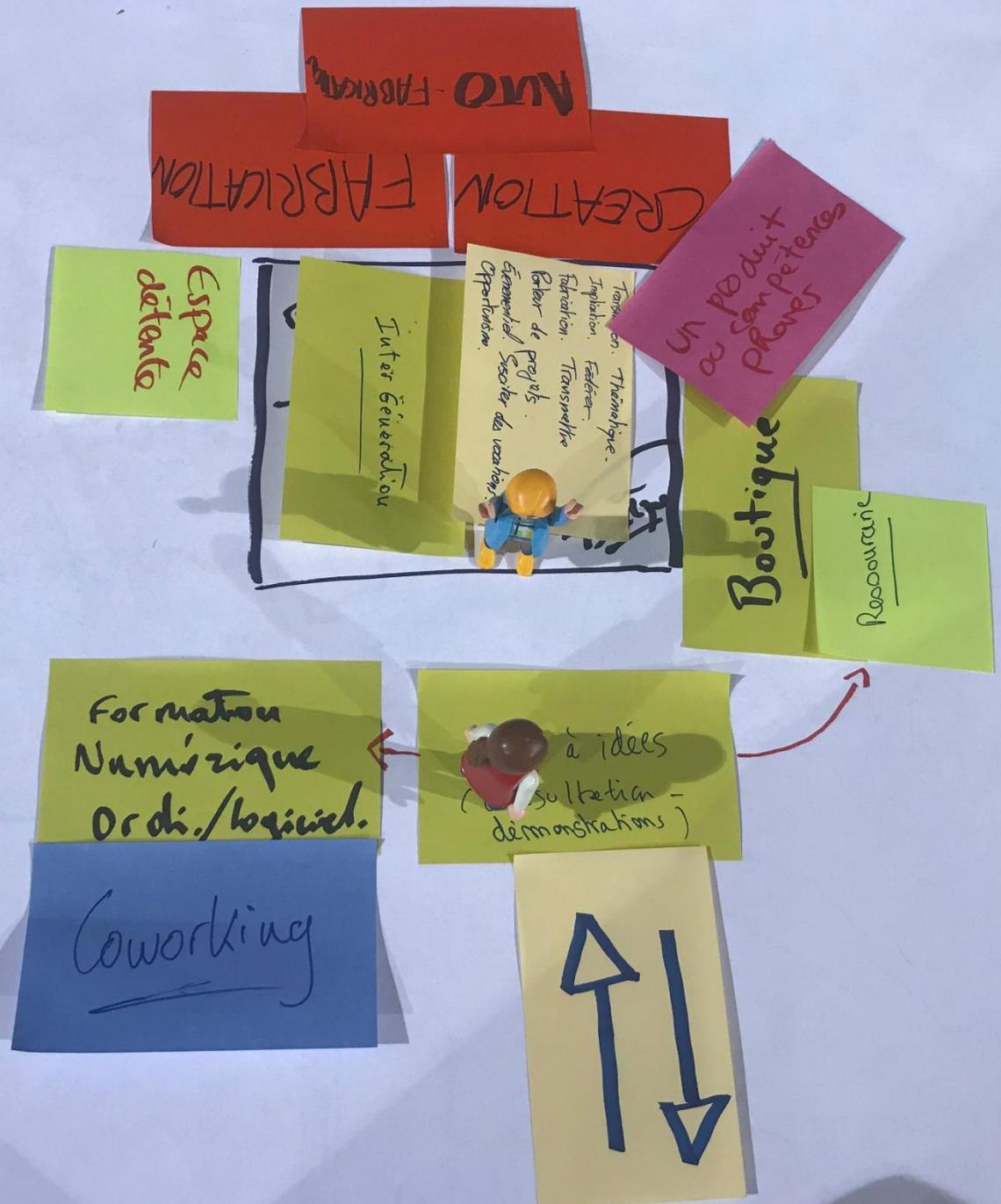


SERVICES FORG
 1. DÉCOUPE LAITÉ
 2. CARTON BOÎTE OUV
 3. INSPECTION DE
 FIGURINES DE JEU
 SD - RÉGIME pour en
 un espace de travail

Les mots clés - Groupe 2

- Un patio central qui accueille les gens de l'extérieur, les curieux
- Une salle dédiée à des ateliers de formation, présence de PC à disposition, salle de coworking, ...
- Présence d'une "boite à idées" pour privilégier le « travailler ensemble »
- Présence d'une boutique, showroom
- Présence d'un pôle resourcing (ressourcerie = espace où on peut donner des choses)
- Atelier de fabrication avec machines dédiées
- Auto fabrication = projets de conception appliqués directement sur le fablab
- Autonomie maximale du bâtiment au niveau de l'énergie
- Idée du multigénérationnel
- Idée de la transmission des savoirs faire ancrés dans le territoire
- Idée de quelque chose d'exceptionnel dans ce fablab aux yeux des autres fablab (idée de réseau et de spécificité territoriale)





Les mots clés - Groupe 3

● Ethique et lignes directrices

- Projet environnemental, écologique et durable à la fois dans la conception du lieu et les projets et process mis en place
- Démocratisation du numérique même si fablab ouvert aux professionnels
- Lieu qui privilégie la transmission transgénérationnelle, la formation continue ou certifiante, l'animation du lieu, ...
- Compétences croisées

● Lieu de convivialité et de rencontre au cœur

● Salle de formation numérique avec formateurs invités

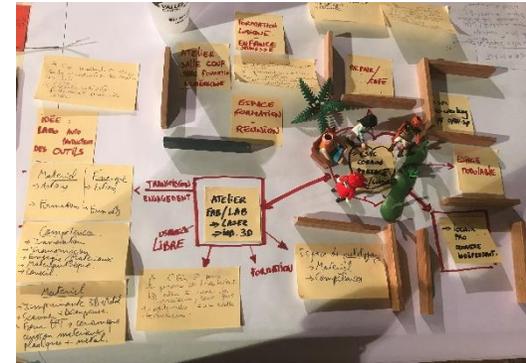
● Espace modulable (salle de jeux, colloques, amphithéâtre, ...)

● Espace de coworking fonctionnel -- idée d'hôtel d'entreprise avec des bureaux et services associés (courrier, boîte postale, conciergerie, ...)

● Atelier avec machines et outils, « matériauthèque », ...

● Salle de prototypage avec besoin de confidentialité du site et des productions des professionnels

● Présence d'un fab-manager qui maîtrise le lieu et les process



VALLÉE COMMUNALE
A Vivre
www.vv.ch

FORMATION
LUDIQUE
-
ENFANCE
SENIORSE

ATELIER
SALLE CONF
SALLE FORMATION
NUMÉRIQUE

* Formation continue et
in-falle
* Formation - actio.
* Animations interactives
* ateliers / ateliers
* ...

REPAIR /
CAFÉ

ESPACE
FORMATION
-
REUNION

SPC
Co-working
OPEN-SP

ESPACE
MODIFIABLE

→ LOCAUX
PRO
CONNEXE
INDÉPENDANT.

Espace de prototypage
→ Matériel
→ Compétences.

ATELIER
FAB/LAB
→ LAZER
→ imp. 3D

TRANSMISSION
ENGAGEMENT

USAGES
LIBRES

FORMATION

* CD, P pour
les pesons de l'extérieur.
b) aller à récupérer les
connaissances, savoir-faire
tr. éditoriels eux-mêmes
techniques -

* Co-production ou
auto-production des outils
du lab
* Collaboration /
partenariat avec des
ords.

IDÉE :
LABO AUTO
PRODUCTEUR
DES OUTILS

Matériel | Énergie
→ Actions | → Actions
→ Formateurs | → Formés

Compétences
→ Innovation
→ Transmission
→ Énergie / Matériaux
→ Matériauistique.
→ Conseil.

Matériel
→ Imprimante 3D + métal
→ Scanneur + découpeuse.
→ Four HTT → céramique
cuisson matériaux
plastiques + métal.



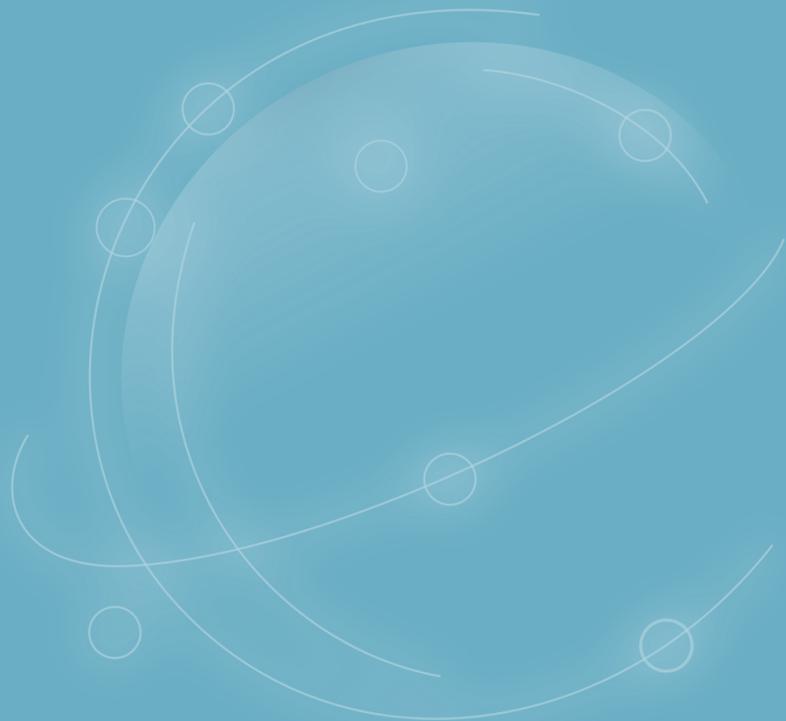
ESPC
COMON
PARTAGE
/CUISINE

PROG # H ME

Les mots clés - Groupe 4

- Lieu ouvert et verduré, paisible
- Chaque pièce doit avoir un accès sur l'extérieur
- Espace de coworking en open-space mais calme
- Accueil au centre de toutes les pièces qui gravitent autour
- Atelier artistique / possibilité d'échange de compétences
- Cuisine, bar associatif, détente
- Salle de bricolage, réparation, sculpture avec outils partagés
- Salle avec outils numériques (imprimante 3D, ...)
- Salle de projection, conférence, amphithéâtre
- Laboratoire photo
- Auto responsabilisation, autonomie du lieu
- Pôle numérique (régie, salle d'enregistrement, ...)
- Espace de visio-conférence
- Lieu de ressources (documentation, bibliothèque, ...)
- Idée d'une ruche
- Ateliers artistiques, d'initiation, de vulgarisation
- Lieu de rencontre et de partage
- Formation volontaire pas forcément professionnelle
- Accueil de soirées thématiques, conférences, ...
- Accessibilité PMR, entreprises, ...
- animateur du fab-lab
- Auto responsabilisation, autonomie du lieu





CONTACT :

Matthieu GALAUP

Matthieu.galaup@espelia.fr

Léo DONSE

leo.donse@espelia.fr

NOTE A L'ATTENTION DU SERVICE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE s/c du Directeur Général Adjoint, Paul MIGNON

Affaire suivie par Sandie MAYOUSSIER

Objet : Note en réponse de la saisine du service foncier – projet de coopérative numérique

Contexte du projet

Le service du développement numérique étudie la mise en œuvre d'un projet de coopérative numérique permettant d'offrir au territoire un lieu dédié à un public professionnel et au grand public. Une prise de locaux étant nécessaire pour mettre en place cette activité, une prospection foncière est demandée afin d'étudier les potentiels mobilisables sur le territoire.

1. Orientations de la prospection foncière

1.1 La localisation

La commune de Saint André de Sangonis est pressentie préférentiellement pour la localisation du projet.

D'autres implantations n'étant pas exclues pour autant.

Les recherches d'opportunités foncières s'orientent donc, dans ce premier temps, sur cette commune.

1.2 Critères d'implantation souhaités

Eu égard au projet d'activité, plusieurs axes sont impérativement à prendre en compte dans la démarche de prospection : connexion à l'activité économique, accessibilité, visibilité depuis l'espace public, disponibilité de surface suffisante pour le développement de l'activité à terme (400 à 500 m² bâti), surface nécessaire minimale à une première installation de 150 m².

1.3 Délai de prospective foncière

Le dossier de réponse à l'appel à projet devant être finalisé fin juillet, le service du développement numérique a besoin d'un fléchage de localisation permettant de donner plus de crédit au projet. D'où l'impératif, à cette échéance, de pouvoir envisager une ou plusieurs localisations.

La mise en service du Fab Lab est confirmée, à ce stade, au plus tard en mars 2020. L'hypothèse d'une implantation temporaire en vue d'une localisation ultérieure plus pérenne, mais non disponible dans ces délais si contraints, reste tout à fait envisageable.

2. Résultats des investigations foncières

2.1 Sur une implantation à court terme

- Analyse des lieux en mutation sur la commune de St André : secteur entrée de ville EST

La commune de Saint André affiche une volonté politique forte d'investir le secteur d'entrée de ville, notamment par la convention partenariale établie avec l'EPF et la CCVH. De plus, les démarches engagées par la commune sur la politique bourg centre de la région et les orientations de

ville.

Le secteur d'entrée de ville EST présente un potentiel certain. Ensoleillée, distillerie, cave sont autant de friches industrielles ou urbaines pouvant être investies par le projet de la CCVH et répondant aux critères d'implantation souhaités en termes de lien avec l'activité économique, accessibilité et visibilité depuis l'espace public, surface nécessaire et contribution au réinvestissement urbain sur un site hautement stratégique.

De même, suite au contact établi avec la municipalité, une idée d'implantation est avancée par les élus, sur le site du LIDL devant être délocalisé dans le courant du 2^o semestre 2020.

La commune envisage le rachat du site LIDL et projette plusieurs activités sur site (médiathèque, musique..) et FAB LAB. Le potentiel sur site pourrait correspondre aux surfaces nécessaires aux activités envisagées par la commune.

Si le projet d'implantation sur le secteur d'entrée de ville se confirme, il conviendra d'envisager une occupation temporaire de locaux puisque les délais d'installation sur ce périmètre, eu égard à la complexité des usages ou des mutations en cours, ne peuvent être envisagés à court terme.

2.2 Sur la prise de locaux dans l'attente de libération foncière pour une implantation définitive

Une prise à bail semblerait être la solution la plus adaptée car un projet d'acquisition induirait un délai de transaction d'au minima 6 à 12 mois, sans compter d'éventuels travaux d'aménagement, et de trouver un bâti polyvalent permettant une revente aisée lorsque la délocalisation de l'activité sera programmée.

Les travaux d'aménagement doivent cependant être réduits dans la mesure du possible du fait qu'ils s'agissent d'une occupation temporaire par prise à bail.

Une analyse de locaux disponibles sur l'éco parc de St André semble judicieuse.

Plusieurs locaux se libèrent en raison de la délocalisation de plusieurs entreprises vers le nouvel éco parc.

| Local : parcelle AY64 9 rue de la Lucque Eco Parc Locaux occupés actuellement par ENERGIES FLUIDES |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><u>Informations générales :</u> Occupation actuelle par bail Libération des locaux : septembre 2020 Surface bâtie : 150 m² env Stationnement privatif : OUI (6 à 7 places)</p> |
| <p><u>Loyer pratiqué</u> 1500 € mensuel</p> |
| <p><u>Avantages</u> Surfaces suffisantes, lieux de stockage, fosse dans garage, localisation en entrée de zone facilement accessible</p> |
| <p><u>Inconvénients</u> Date de disponibilité, Réactualisation du loyer ?</p> |
|  |

Local : parcelle AY73
23 rue de la Lucque Eco Parc
Locaux occupés actuellement par LEMOINE PEINTURE

Informations générales :

Occupation actuelle par bail
Libération des locaux : actuelle
Surface bâtie : à déterminer, semble suffisant
Stationnement privatif : OUI

Loyer pratiqué

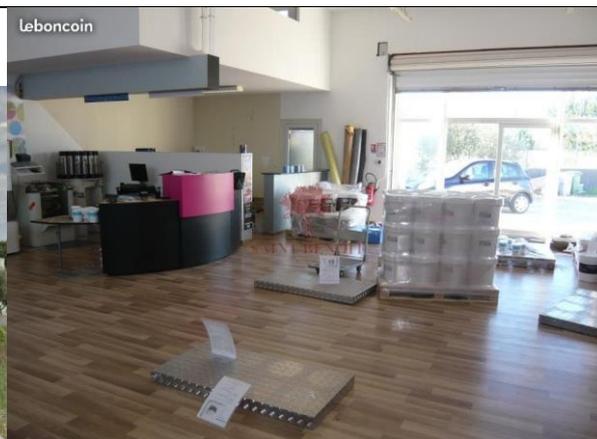
900 € mensuel

Avantages

Surfaces suffisantes, disponibilité, montant loyer

Inconvénients

Localisation en fond de zone donnant moins d'accessibilité



Local : parcelle AY39
10 rue des chênes verts Eco Parc
Locaux occupés actuellement par SARL DOUCE

Informations générales :

Locaux vides, pas de contact avec le propriétaire pour connaître ses intentions
Surface bâtie : 100 m² env
Stationnement privatif : NON

Loyer pratiqué

Non connu

Avantages

Disponibilité (à vérifier), bonne visibilité

Inconvénients

Pas de stationnement, surface insuffisante



Local : parcelle AY41
6 rue des chênes verts Eco Parc
Locaux occupés actuellement par CABINET KINE

Informations générales :

Occupation actuelle par bail
Libération des locaux : septembre 2020
Surface bâtie : 200 m²
Stationnement privatif : OUI

Loyer pratiqué

2100 € mensuel

Avantages

Surfaces suffisantes, localisation à proximité de la ressourcerie

Inconvénients

Disponibilité, traitement des extérieurs, aspect extérieur bâti (pas de vitrine commerciale)



Local : parcelle AY58
1 rue de la Luques Eco Parc
Locaux occupés actuellement par SOGORB

Informations générales :

Locaux vides
Surface bâtie : 156 m²
Stationnement privatif : OUI

Loyer pratiqué

1104€ mensuel

Avantages

Surfaces suffisantes, disponibilité,

Inconvénients

Traitement des abords en très mauvais état



2.3 Inventaire d'autres locaux disponibles mais présentant moins d'intérêt

- Garage à l'entrée de ville (à côté de la station essence) parcelle ALI43 : mutation prévue après avril 2020. Contraintes vis à vis de la dépollution et l'adaptation des locaux.
- Locaux office notarial VILLARET-SATGER parcelle AB99 : nous n'avons pas de délais sur la libération des lieux et pas de confirmation à ce stade d'une mise en location. Au vu de la qualité des lieux, une prise à bail serait difficilement envisageable d'un point de vue financier.
- Pharmacie rue des écoles parcelle AA137 : permis en cours sur le projet de délocalisation donc des échéances non concordantes. Et une situation contraignante en termes de stationnement, superficie bâtie limitée
- Habitation parcelle AC394 sur la place. Localisation centrale mais peu connectée avec le réseau économique (cette localisation ouvrirait plus d'accessibilité au public). Situation peu favorable en termes d'accessibilité vu les difficultés de stationnements aux abords, bâti de grande envergure qui, en raison du coût d'acquisition, ne permettrait pas à la CCVH de porter seule cet investissement.

En conclusion

Pour une prise des locaux immédiate voir avant avril 2020, les locaux de l'entreprise LEMOINE semblent adaptés au projet.

Les locaux les plus appropriés en termes de visibilité, capacité et accessibilité se révèlent être ceux occupés par Energies Fluides. Doubles contraintes : la date de libération des lieux et le montant de loyer à déterminer.